

# Miroir multi-usage cadre rouge – contrôle 2 directions

## Prévention des risques

réf. SM42514



### Caractéristiques du miroir multi-usages

#### • Matières :

- Cadre en résine thermoplastique anti-UV pour éviter jaunissement et craquèlement
- Optique en plexi disponible en deux qualités :
  - Plexi Polymir : léger, indéformable et résistant aux chocs. **Garantie 3 ans.**
  - Plexi P.A.S : polymir avec traitement anti-UV renforcé pour une plus longue durée de vie. **Garantie 5 ans.**
- Miroir incassable et facile à poser.
- Miroir convexe permettant de contrôler 2 directions.
- 4 dimensions de miroirs possibles :
  - Dim. miroir Ø 400 mm - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 5 mètres
  - Dim. miroir Ø 600 mm - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 11 mètres
  - Dim. miroir 600 x 400 mm - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 9 mètres
  - Dim. miroir Ø 800 mm - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 20 mètres
- Livré avec une fixation universelle en acier galvanisé adaptée pour la :
  - fixation pour murs
  - fixation sur poteaux ronds de diam. 76 à 90 mm
  - fixation sur poteaux rectangulaires 60 x 80 ou 80 x 80 mm de section
- Fixation réglable permettant d'ajuster très précisément la position du miroir.
- Bombage normal pour une vision à 90° (angle droit)
- Fixation du miroir testée pour résister au vent jusqu'à 183 km/h.
- Miroir conforme à la publication au Journal Officiel avec l'Arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes



### Conditions d'utilisation de ce miroir multiusages cadre blanc :

Miroir pour intérieur ou extérieur.



# Miroir multi-usage cadre rouge – contrôle 2 directions

## Prévention des risques

réf. SM42514

### Conditionnement :

Vendu à l'unité (miroir + fixation universelle pour poteau rond, poteau rectangulaire et sur mur)

### Quels sont les avantages de ce miroir avec cadre blanc ? :

Bénéficiez d'une image nette sans déformation.

### Réglementation sur la pose d'un miroir multiusage blanc ? :

Ce miroir multi-usages n'est pas conforme à la réglementation sur les miroirs de surveillance routière. Il ne peut donc pas être utilisé en agglomération mais uniquement sur les voies privées : usines, entrepôts, sortie de garage.